

# CONCERTATION

## PROLONGATION DE LA CONCESSION DU RHÔNE

### CAHIER D'ACTEUR N°57 - JUIN 2019



La Région  
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Rhône constitue un élément fédérateur et structurant d'Auvergne-Rhône-Alpes. Le développement des énergies renouvelables, la qualité de l'air, le changement climatique et la préservation de la biodiversité sont des enjeux majeurs pour la région et pour la qualité du cadre de vie de ses territoires.

Autant d'enjeux qui sont également au cœur du projet de prolongation de la concession du Rhône. La Région Auvergne-Rhône-Alpes, en tant que chef de file climat, énergie, qualité de l'air et biodiversité, souhaite par ce cahier contribuer à la concertation sur le projet de prolongation de la concession.

### CONTACT

Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Direction de l'environnement et de l'énergie

Site web:  
<https://jeparticipe.auvergnerhonealpes.fr/ambitionterritoires2030>

## CAHIER D'ACTEUR

### REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

Première région industrielle de France, deuxième région exportatrice, première région gastronomique d'Europe, Auvergne-Rhône-Alpes bénéficie d'une très grande richesse naturelle et économique qui se traduit par un positionnement reconnu au sein des régions françaises et européennes.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le Rhône, trame bleue européenne majeure de 420 km riche de 2 000 ans d'histoire et de richesses patrimoniales, de flux économiques essentiels, de production énergétique et de biodiversité, constitue un trait d'union essentiel entre les habitants et les territoires qu'il traverse sur 8 des 13 départements de la région.

Dotée de compétences majeures en matière de développement économique, d'aménagement durable du territoire, des transports, d'environnement et de tourisme, la Région est en charge de l'élaboration d'un Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). C'est en analysant les facteurs de richesse naturelle et économique et en particulier le fleuve que la Région a dégagé les grands enjeux qui fondent l'ambition régionale dans Ambition territoires 2030.

### AMBITION TERRITOIRES 2030

Ambition Territoires 2030 vise à fixer des objectifs d'aménagement territorial pour les grands bassins de vie afin de créer une région leader, sachant s'adapter aux grands défis de demain. Le rapport d'objectifs complet, approuvé par l'Assemblée régionale en mars 2019 et soumis à enquête publique jusqu'à fin 2019 est disponible <http://jeparticipe.auvergnerhonealpes.fr/ambitionterritoires2030/sradde-t-projet-arrete>

Fruit de la concertation des acteurs locaux dans les 13 départements, le rapport d'objectifs constitue un document stratégique portant une vision unifiée et qui s'impose aux autres documents stratégiques d'urbanisme et de planification.

Par ce cahier d'acteur, la Région souhaite ainsi porter à la connaissance des participants à la concertation les objectifs et principes du SRADDET qui doivent pouvoir guider le projet de prolongation de la concession.

# Les objectifs d'Ambition Territoires 2030

## Réduire les émissions de polluants

de l'air, de l'eau et les émissions des gaz à effet de serre.

Agir à l'horizon 2030 :

- mettre en oeuvre des actions adaptées sur les 9 zones prioritaires ( dont Genève, Lyon et Valence),
- soutien en faveur de la mobilité décarbonée,
- structuration d'outils d'observation, d'évaluation, de mobilisation des citoyens vers des changements de comportements favorables à la qualité de l'air,
- promouvoir le développement de filières d'énergie moins émettrices de gaz à effet de serre, (biocarburants, hydrogène...) pour les équipements de transports collectifs, des services de mobilité et en particulier la motorisation.

(page 56 et 61)

## Développer des réseaux de transport

avec un faible impact environnemental.

Agir à l'horizon 2030 :

- promouvoir l'innovation pour la rationalisation des parcours et l'optimisation des matériels,
- favoriser le report modal des marchandises vers le fleuve et le fer par une complémentarité optimale avec la route et par la coopération entre gestionnaires d'infrastructures et acteurs,
- promouvoir les sources d'énergie " propres" ( hydrogène, biocarburants, électricité , GNV, ..) pour la mobilité des marchandises,
- favoriser l'innovation sur les matériels naviguants et la motorisation afin de privilégier les systèmes plus sobres et propres,
- veiller dans la conception des nouvelles infrastructures à la prise en compte des impacts environnementaux en terme d'émissions de carbone et de pollutions locales.

( page 55)



**PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU POUR LIMITER LES CONFLITS D'USAGE** et garantir le bon fonctionnement des écosystèmes en particulier dans le sud de la région.

Agir à l'horizon 2030 :

- protéger et valoriser les fleuves (étiage, bon écoulement,...)
- conditionner les projets d'aménagement à la disponibilité de la ressource en eau et à des dispositifs d'économie d'eau (prélèvements et usages)

- rationaliser les usages notamment pour l'agriculture

## Produire +54% d'énergie renouvelable

tout en REDUISANT LA CONSOMMATION énergétique de 23% par habitant.

Agir à l'horizon 2030 :

- développer l'ensemble des filières d'énergies renouvelables en lien avec les potentiels identifiés au niveau des territoires : optimiser les centrales hydrauliques existantes (la Région défendra le caractère public et d'intérêt général des usines, barrages, et centrales hydroélectriques) et le développement de la micro et pico hydraulique,...
  - réduire de 15% la consommation d'énergie liée à la mobilité en développant des technologies plus sobres, des énergies moins émissives, de nouveaux usages et en incitant au report modal de la route vers le transport fluvial et ferroviaire.
- (page 107 et 115)



## Préserver la trame verte et bleue

### Protéger les MILIEUX HUMIDES

Contribuer à l'atteinte du BON ETAT écologique et le bon fonctionnement des grands cours d'eau  
Améliorer la TRANSPARENCE écologique des infrastructures de transport

### S'adapter aux RISQUES NATURELS

Agir à l'horizon 2030 :

- veiller à la préservation des zones humides et au bon fonctionnement des cours d'eau; conserver la superficie et la fonctionnalité des zones humides,
- maintenir une dynamique fluviale satisfaisante afin de favoriser la présence de milieux diversifiés,
- préserver ou restaurer des espaces de mobilités et les zones tampons le long des berges,
- préserver ou restaurer la continuité écologique du fleuve,
- garantir une gestion équilibrée des cours d'eau,
- diminuer l'impact induit sur les continuités écologiques des nouveaux projets,
- concilier le développement des territoires et la préservation des milieux aquatiques et terrestres liés au Rhône dans le cadre du Plan Rhône,
- lutter contre les pollutions de l'eau,
- prendre en compte davantage les risques naturels dans l'élaboration des documents de planification et les projets de territoire, en anticipant au mieux les phénomènes extrêmes du changement climatique,
- développer l'information préventive des populations,
- promouvoir des techniques de gestion des risques alternatives fondées sur la nature et ayant une plus-value environnementale.

(page 61; 122)

## Exploiter le potentiel des fleuves

### DANS UNE LOGIQUE INTERREGIONALE

Agir à l'horizon 2030 :

- encourager les projets exemplaires d'aménagement favorisant la réappropriation des berges, la protection des milieux naturels, la conciliation des différents usages (transport fluvial de marchandises, plaisance, vélo, baignade, etc.) et la connaissance du fonctionnement des fleuves, y compris les risques qu'ils constituent,
- favoriser la connaissance, la découverte et l'attractivité des richesses culturelles, naturelles et paysagères le long des fleuves, tout en faisant de leur préservation, leur restauration et des continuités naturelles un enjeu majeur,
- encourager la modernisation des quais publics et de ports de commerce, afin de valoriser leur rôle au service des filières du territoire et à différentes échelles (mondial, interrégional, local),
- développer les itinéraires cyclables structurants le long des grands cours d'eau,
- encourager les projets exemplaires de requalification des ports de plaisance et des haltes nautiques prenant en compte l'enjeu paysage et environnement,
- développer des projets touristiques ambitieux en lien avec les fleuves associant des services et des hébergements : ViaRhôna, Viafluvia, Vallée mondiale de la gastronomie, etc.

(page 145)

## Interconnecter les territoires régionaux

et développer leur complémentarité par une meilleure compétitivité.

Agir à l'horizon 2030 :

- contribuer à la compétitivité de l'économie régionale et la valorisation des ressources économiques locales par des infrastructures adaptées à la circulation des marchandises (fer, fleuve, route),
  - garantir les connexions aux grands équipements (gares, ports, aéroports, plateformes intermodales...), bassins économiques et touristiques et avec les grands corridors de transport nationaux et européens,
  - inciter à la complémentarité des grands équipements portuaires et d'intermodalité fret
  - animer les échanges entre les opérateurs, d'infrastructures/gestionnaires pour favoriser le report modal, la complémentarité entre les modes et le partage des infrastructures.
- (page 126 à 135)

## Développer les échanges

Agir à l'horizon 2030 :

- travailler plus étroitement avec les régions limitrophes en matière de corridors biologiques, de mobilités et d'aménagement
- soutenir les grands projets de liaisons supra régionales (infrastructures, équipements, services) renforçant les échanges nord-sud,
- valoriser le corridor Rhône-Saône et renforcer la performance des ports pour les échanges intercontinentaux et l'ouverture maritime d'Auvergne-Rhône-Alpes. ( page 140 et page 153)



## Innover

pour réussir les transitions et mutations

Agir à l'horizon 2030 :

- développer le vecteur énergétique et la filière hydrogène tant en termes de stockage d'énergie (favorable à la production hydroélectrique) que de mobilité (déploiement du projet de mobilité hydrogène ZEV; favorable aussi au secteur du transport fluvial),
  - expérimenter, déployer et promouvoir les innovations technologiques, organisationnelles et les initiatives privées et publiques pour la mobilité,
  - développer un réseau de bornes d'avitaillement en énergies alternatives pour les transports), dans un cadre de coopération interrégionale et internationale,
  - moderniser les infrastructures de transport pour le fret : matériaux, technologies d'exploitation, systèmes d'information interopérables, pour l'optimisation des capacités, l'interface des réseaux fleuve/rail.
- (page 175)

# CONCLUSION

Le fleuve Rhône traverse Auvergne-Rhône-Alpes sur 420 km (soit plus de la moitié de sa longueur totale et 80% de son parcours en France). C'est un élément majeur de notre région, tant du point de vue environnemental, des ressources générées, d'axe de circulation, que de cadre de vie.

La Région, au service des territoires pour faciliter leurs actions et leurs projets, soutient le projet de prolongation de la concession du Rhône dans le cadre du respect des objectifs fixés dans le SRADDET Ambition Territoires 2030. Les collectivités riveraines doivent trouver toute leur place en tant que partenaires de CNR pour agir de manière convergente au service de l'aménagement du territoire, du développement économique et touristique, du transport et de la préservation de l'environnement le long du fleuve Rhône.